



LES RENCONTRES DES PARTENAIRES

OCTOBRE 2024

édition n°10

Le comptage des bénéficiaires : quels enjeux ? quelles méthodes ?

participants

En présentiel

Delphine CHEA (Energy Assistance France)

Anne-Cécile RAGOT (La Voûte Nubienne)

Shiva FAZEL (Fondem)

Madeleine FAUCHIER (Fondem)

Meyya-tia RAMANDRAIVONONA (Fondem)

En ligne

Eric BASSAC (Energy Assistance France)

Chokomborero GONESE (Comité Français pour la Solidarité
Internationale)

Bertrand JULIAN (NEXANS)

Tony MOENS DE HASE (Energy Assistance Belgique)

Léa MACIAS (AFD)

Pierre MOENCH (Energy Assistance France)

Rebecca PELAYO (?) (Experts Solidaires)

Romane PONIATOWSKI (Synergies renouvelables)

Contributeurs

Alexis CAUJOLLE (GERES)

Cécile GILLOT (Réseau CICLE)

Nicolas LIVACHE (Experts solidaires)



Introduction

Session animée par le Réseau Cicle en collaboration avec le GERES, Experts Solidaires et la Fondem

Le nombre de bénéficiaires est un indicateur crucial dans tous les projets de développement. Pour les porteurs de projets, ce nombre est une manière de mettre en avant leurs projets auprès des bailleurs de fonds et du grand public. **Pour les bailleurs de fonds, cet indicateur est un des critères utilisés pour comparer les projets entre eux** : il peut ainsi servir de critère de sélection pour le financement de projets. Cependant, il n'existe actuellement aucune méthodologie commune et claire pour le calcul de ce nombre de bénéficiaires. Cela laisse aux porteurs de projet la liberté et la difficulté de créer leur propre méthode, ce qui rend en retour les différents projets présentés aux bailleurs très peu comparables.

Dans le cadre du Réseau Cicle¹, la Fondation Energies pour le monde (Fondem), le GERES, Experts Solidaires, Electriciens sans frontières et le GRET ont travaillé en 2022 et 2023 sur la réalisation d'un guide méthodologique pour le calcul du nombre de bénéficiaires d'un projet d'accès à l'énergie.

Les enjeux du guide méthodologique :

1. Pour l'ensemble des acteurs impliqués dans les projets d'accès à l'énergie, se mettre d'accord sur **comment calculer** le nombre de bénéficiaires (avoir une méthodologie commune)
2. Améliorer la **redevabilité** des ONG envers les bailleurs et le grand public
3. Avec une méthodologie commune et standardisée, l'indicateur du nombre de bénéficiaires peut regagner en **utilité et crédibilité comme critère de sélection** pour les bailleurs et comme outil de communication.

LE CONCEPT DE BÉNÉFICIAIRES DANS LES PROJETS D'ACCÈS À L'ÉNERGIE

1. Pour les projets d'accès à l'énergie et à l'électricité, les acteurs-ices du réseau CICLE préfèrent en général le terme « **usagers-ères** » ou « **acteurs-ices du développement** » au lieu du terme « bénéficiaires », davantage passif.

2. En général, les projets de développement différencient les « **bénéficiaires directs** » des « **bénéficiaires indirects** ». Mais pour les projets d'accès à l'énergie et à l'électricité, il est parfois difficile de faire la différence entre ces deux types de bénéficiaires. Contrairement aux bénéficiaires directs, « au cœur » des zones d'interventions du projet et « détenteurs » des solutions d'électrification apportées par le projet, les bénéficiaires indirects peuvent se trouver à des échelles différentes. Par exemple dans le cas d'usages productifs de l'électricité, les filières soutenues peuvent avoir un rayonnement bien au-delà de la zone du projet, et les bénéficiaires indirects peuvent se trouver à une large échelle. L'impact du projet peut alors être démultiplié en amont et en aval d'une chaîne de valeur, et il sera alors difficile d'envisager et de décrire précisément l'ensemble des bénéficiaires indirects. L'important est que les bénéficiaires soient liés, de près ou de loin, au projet.

Les objectifs du guide méthodologique :

Le guide méthodologique vise à proposer une méthode commune et alternative de calcul du nombre d'usagers-ères d'un projet d'accès à l'électricité, dans le but que cette méthode soit approfondie par la suite et aboutisse éventuellement à un **standard reconnu et validé** pour le calcul du nombre de bénéficiaires. Le document final se concentre en particulier sur les projets d'accès à l'électricité, mais des passerelles à d'autres secteurs du développement peuvent être faits.

¹ Réseau d'acteurs impliqués dans la solidarité internationale, traitant des problématiques relatives à l'accès aux services énergétique (ODD 7).

Les bénéfices et les niveaux d'accès à l'électricité

1 - Le niveau d'accès à l'électricité pour les bénéficiaires d'un projet

Actuellement, il est difficile de comparer entre eux des projets d'accès à l'énergie. Cela est dû à la reconnaissance de différents « niveaux d'accès à l'électricité », à la suite de la multiplication des solutions d'accès à l'énergie (kits solaires, mini-réseaux, réseau national etc.) offrant des puissances et des usages très variés. La Banque Mondiale propose une typologie pour catégoriser les différents niveaux d'accès à l'électricité, et distingue 6 « tiers » (catégories) :

DESCRIPTION DES 5 TIERS						
	TIER 0	TIER 1	TIER 2	TIER 3	TIER 4	TIER 5
Appareils		1 lampe Radio Charge téléphone	TIER 1 + Plusieurs Lampes TV Ventilateur Chaine Hi-Fi	TIER 2 + Petit réfrigérateur Appareil cuisine	TIER 3 + Grand réfrigérateur Congélateur Réfrigérateur d'air Fer à repasser	TIER 4 + Climatisation Machine à laver Chauffe eau Four électrique
Durée		4HRS	4HRS	8HRS	16HRS	23HRS
Source	Bougie Piles	Lanterne solaire	Plaques solaires	Groupe électrogène Grandes plaques	Groupe électrogène Réseau	Réseau

(NB : Les « Tiers » sont définis en fonction de la puissance disponible, du nombre d'heures par jour et nuit, de la fiabilité de la solution, du coût de l'électricité, de sa qualité, etc.)

En utilisant cette catégorisation, on se concentre sur les types de services électriques auxquels le projet donne accès, au lieu de simplement se concentrer sur le nombre de personnes bénéficiant **d'une solution d'électrification quelle qu'elle soit**.

L'ACCÈS INDIVIDUEL VERSUS L'ACCÈS COLLECTIF À L'ÉLECTRICITÉ : QUELLES INSTALLATIONS

1. **Les kits solaires (« Solar Home Systems »)** permettent un accès individuel à l'électricité (allant de moins de 50Wc à 500Wc). Cependant, les kits sont de puissances très différentes et permettent donc des usages très différents (plusieurs points lumineux, voire du petit électroménager). Groupes cibles : les ménages, TPE et infrastructures publiques

2. **Les plateformes, nanoréseaux et mini-réseaux** (allant de 150Wc à 500KWc) permettent un accès collectif à l'électricité, et davantage de puissance, ce qui rend davantage possible l'utilisation productive de l'électricité. Groupes cibles : ménages (durée d'accès allongée d'accès) ; TPE et PME pour démarrer des activités génératrices de revenus.

Les différents types de bénéficiaires

Les bénéficiaires des projets sont de natures très différentes selon le type de projets (typologie des bénéficiaires).

Les types de bénéficiaires : selon le type de solution d'électrification, le type de bénéficiaires varie : écoliers et professeurs pour l'électrification des écoles, individus ou ménages pour l'électrification domestique, entrepreneurs individuels ou coopératives pour les usages productifs...

EXEMPLE DES PROJETS D'ÉLECTRIFICATION DES CENTRES DE SANTÉ

Dans le cadre où les installations sont pour des centres de santé, les équipes soignantes sont des bénéficiaires directs « évidents » du projet. Les patients qui bénéficient des services offerts par l'électricité (ex : scanners) pourraient également être considérés comme « bénéficiaires directs », bien qu'ils n'utilisent pas eux-mêmes directement l'électricité fournie par le projet. Comptabiliser les populations environnantes peut aussi être pertinent, bien qu'elles ne soient pas toujours des patients, et que, vice-versa, les patients ne proviennent pas toujours des communautés proches mais peuvent venir de très loin. Dans ce cas particulier, le calcul du nombre des bénéficiaires « directs » et « indirects » est très difficile.

La durabilité des effets et impacts : les effets directs et les impacts long terme seront très différents d'un projet à l'autre (selon le niveau d'accès à l'électricité, ou le type de bénéficiaires). Par exemple, les lampes solaires qui permettent un déploiement très rapide et à moindre coût, n'ont qu'une durée de vie très limitée comparée à celle d'un nano-réseau alimentant des acteurs.rices économiques et entretenu par un opérateur.

Une nouvelle méthodologie commune de comptage de bénéficiaires

1. Pourquoi créer une nouvelle méthodologie ?

La diversité des solutions disponibles engendre une grande disparité dans les niveaux de services disponibles : l'approche adoptée auparavant pour apporter l'électricité aux populations était de les raccorder au réseau national. Mais avec l'avènement de solutions décentralisées pour les populations éloignées du réseau aux puissances très disparates (lampes solaires, kits domestiques, mini-réseaux fonctionnant avec batterie ou non, plateformes multifonctionnelles etc.) cette approche binaire de l'accès à l'électricité (« raccordement ou non ») est obsolète. De plus, toutes les solutions ne permettent pas les mêmes usages, ce qui a notamment amené certains porteurs.es de projets à parler distinguer des projets d'électrification et de « pré-électrification ».

La durabilité des installations joue sur le comptage des bénéficiaires : un kit solaire dure 2 à 5 ans (durée de vie de la batterie) alors qu'une plateforme productive (un mini-réseau dédié à des usages productifs) peut durer jusqu'à 30 ans. Cela a des conséquences sur le calcul du nombre de bénéficiaires : ceux et celles du premier projet bénéficieront probablement des installations de leur projet moins longtemps que ceux et celles du 2nd projet. Faut-il alors les considérer au même titre ?

La facilité technique et financière à électrifier les différents types de bénéficiaires (ménages, TPE/PME, centres de santé etc.) et à garantir la durabilité de la solution proposée varie fortement. Cela aura des conséquences sur la capacité de certains projets à atteindre un nombre élevé de bénéficiaires, et sur le ratio « investissements du projet / nombre de bénéficiaires ». Faut-il pour autant privilégier les projets à faible puissance mais à fort nombre de bénéficiaires ?

2. Une méthode de «scoring» pour avoir une échelle commune

Une nouvelle méthode de « scoring » (« notation » en français) : elle permet d'attribuer une note à un projet d'accès à l'énergie en fonction de différents critères définis au préalable. Ces critères sont associés à un système de coefficient. Le nombre de points accordés à un projet dépend ainsi de la quantité et du type de bénéficiaires potentiels prévus.

La logique derrière le « scoring » : le score pourra être utilisé le plus objectivement possible pour comparer les résultats des projets d'accès à l'énergie entre eux, afin de juger leurs impacts.

Une méthode quantitative : cette méthodologie est quantitative, car elle sert d'échelle commune chiffrée pour comparer des projets entre eux. Grâce au système de coefficient, cette méthode permet de « quantifier des critères qualitatifs » comme le type de bénéficiaires (femmes, jeunes, populations isolées).

3. Matrice de «scoring» : créer une nouvelle métrique, les «points bénéficiaires»

Voici une première proposition de matrice de scoring proposée par le guide méthodologique pour attribuer une note à chaque projet d'accès à l'énergie. Il est important de noter que dans l'absolu, le nombre total de points ne veut rien dire ; il faut se concentrer sur sa valeur relative lors de sa comparaison avec les notes d'autres projets.

Classification selon la qualité de l'accès à l'énergie fourni par la solution déployée par le projet¹⁴

	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Tier 4	Tier 5
Ménages	1	2	3	5	10
Services publics - santé	1	2	50	100	300
Services publics - éducation	1	2	10	25	50
Autres services socio-communautaires	1	2	5	10	25
Usages productifs					
Tier 1 : lumière pour gargote, charge de téléphone, etc.	1	2	3	5	7
Tier 2 : tondeuse électrique, télévision, etc.	2	4	5	7	30
Tier 3 : tailleur, point multi-service, émetteur radio, couveuse, buvette/restaurant	3	5	10	30	50
Tier 4 : réfrigération, congélation, pressing	5	7	30	100	150
Tier 5 : transformation agricole, transformation mécanique (soudure, menuiserie)	7	30	50	150	200

Matrice de coefficients à considérer pour l'estimation des points bénéficiaires

NB : les chiffres présentés dans la matrice ci-dessus sont mis à titre indicatifs. Cette matrice est une première proposition qu'il faut continuer à affiner suite à des discussions et réflexions à ce sujet.

Méthode : il faut additionner l'ensemble des points pour avoir le score du projet, soit les « points bénéficiaires » d'un projet.

4. Une amélioration du calcul du score en allant plus loin que la matrice

D'autres facteurs sont à prendre en compte pour mesurer l'impact d'un projet au-delà de ceux présentés dans la matrice de scoring. Le guide propose ainsi d'intégrer des facteurs additionnels lors du calcul du score d'un projet :

- 1. La pérennité des installations :** important pour mesurer l'impact à moyen et long terme
- 2. Autres facteurs de vulnérabilité :** la zone d'intervention (dans les zones compliquées et/ou en crise, il n'est pas facile de monter des projets > la zone peut être un facteur de développement plus ou moins important) ; ou l'inclusion du projet (genre, jeunesse etc.)

Il serait également possible et intéressant d'ajouter des coefficients multiplicateurs à ces facteurs additionnels pour calculer le score total d'un projet.

Exemple de calcul avec la matrice et les facteurs additionnels :

Projet d'électrification de 13 centres de santé

Données	Détails	Points
Nombre de personnes dans les villages touchés	10 585 ménages dans les 13 villages concernés	10 585
Nombre de bénéficiaires selon typologie	13 centres de santé au Tier 4	13*100 = 1 300
Pérennité des installations	25 ans	25
Points bonus isolement ? Zone de crises / de conflit	Zone diplomatique rouge au Mali, pas d'enclavement particulier ni de conflit, mais zone de crise	1,5
Points inclusion	Non	1

$$(10585 + 13*100) * 25 * 1,5 * 1 = 445\ 690 \text{ points.bénéficiaires}$$

RÉCAPITULATIF DE LA NOUVELLE MÉTHODOLOGIE

- Cette nouvelle méthodologie va plus loin que le simple comptage du nombre de bénéficiaires impactés par un projet. Elle permet de réellement mesurer l'impact d'un projet en faisant un calcul à partir :
- des différents types d'utilisateurs
 - des différents niveaux d'accès à l'électricité et des différentes installations mises en place par un projet,
 - de la pérennité des installations
 - en prenant en compte d'autres facteurs additionnels comme l'inclusion : le score obtenu — les « points bénéficiaires » - est un indicateur plus complet que le simple nombre d'utilisateurs d'électricité bénéficiant du projet.
- Dans cette méthodologie, il n'y a plus de distinction « bénéficiaires directs - bénéficiaires indirects » qui ressorte : « toute personne qui voit ses conditions de vie améliorées » grâce au projet est un-e bénéficiaire.

Pistes futures : débats et pistes de réflexion

L'importance de l'impact pour les bailleurs : au-delà des chiffres ?

Le nombre de bénéficiaires reste aujourd'hui un outil majeur pour les bailleurs dans la sélection et l'appréciation des projets d'accès à l'énergie. Or pour certains projets, notamment ceux axés sur les usages productifs et sur le renforcement de capacité d'opérateurs locaux, **le nombre de bénéficiaires directs peut paraître assez faible**. Il est donc crucial d'intégrer, au-delà du nombre, des critères d'attractivité et d'impact des projets sur les villages et les populations environnantes **au niveau économique, social, environnemental, de la santé etc.** L'enjeu majeur d'une méthodologie partagée et acceptée reste la **simplicité**. En ajoutant des critères et une autre méthodologie, il y a **un risque qu'il soit encore plus difficile de choisir entre les différents projets**, laissant une ouverture à de nouveaux débats lors du processus de sélection.

De plus, même avec cette nouvelle méthodologie, il est difficile de comparer des projets aussi différents que le raccordement d'un centre de santé au réseau national et l'installation de kits solaires pour des ménages car les finalités des projets sont très différentes. Il est important que **des indicateurs spécifiques à chaque type de projet d'accès à l'énergie soient définis**, et que les catégories proposées par les bailleurs aujourd'hui soient plus fines afin d'éviter de comparer des projets qui ont des finalités très différentes.

A ce titre, l'image du « radar multi-facteurs » pourrait illustrer le « rayonnement » des projets sur diverses thématiques.

La sensibilité des paramètres dans la formule de calcul

Le mode de calcul formulé dans le guide est d'une grande complexité. Si le système de pondération semble important pour donner de la visibilité « numéraire » à des aspects négligés lors du seul comptage des bénéficiaires, **la sensibilité de ces paramètres** est à revoir afin, par exemple, de mieux faire réagir le « point bénéficiaire » à des choix d'investissement (coût de l'ajout de batteries qui fait passer au niveau supérieur de « Tiers », choix de panneaux plus chers mais plus robustes, décision d'investir dans la formation de techniciens locaux etc.), choix qui permettent une véritable bascule d'un « Tiers » à l'autre, et une démultiplication des impacts.

Il faut donc continuer à **travailler sur la formule, notamment sur la définition des valeurs de la matrice**. Cette première ébauche de formule est un premier pas pour établir une méthode sur comment mieux calculer le nombre de bénéficiaires.

L'évaluation d'impact des projets : intérêt pour le comptage des bénéficiaires et limites

La question du comptage des bénéficiaires a beaucoup été abordée sous l'angle de l'évaluation « ex ante » d'un projet, c'est-à-dire avant sa mise en œuvre concrète, au moment de sa conception et de son dépôt auprès de bailleurs potentiels.

Cependant, il est crucial de rester alerte et de s'intéresser à l'évaluation « ex post », afin de

s'assurer que les effets réels des différents types de projets sont bien ceux auxquels on s'attend. Certains grands bailleurs réalisent ces évaluations ex post afin de relever les effets réels du projet, **mais aussi ceux que les porteurs.ses de projet n'avaient pas anticipé**.

Ce travail de vérification des hypothèses et d'étude sur les impacts réels est crucial pour concevoir de futurs projets pertinents.

Bien que les évaluations d'impact soient un outil important pour communiquer sur un projet et pour concevoir de bons projets, **les porteurs.ses de projet n'ont pas toujours les moyens nécessaires pour les réaliser**. De plus, si une méthodologie commune de comptage des bénéficiaires venait à être « imposée » par les bailleurs par souci de comparabilité, il sera nécessaire de **s'assurer que les porteurs.ses de projet sont outillés-es** pour mettre en œuvre cette méthodologie et fournir ces données demandées¹. Des partenariats avec le monde de la recherche pourraient être intéressants pour réaliser ces évaluations d'impact.

Enfin, il faut aussi prendre conscience de la limite qu'il existe dans la collecte de données, qu'elles soient quantitatives (démographie) ou qualitatives (questionnaires). Que ce soit pour des raisons financières ou d'impartialité, les questions « Qui compte les bénéficiaires ? », « qui collecte la donnée ? » prendront une importance cruciale.

Conclusion

Les réflexions sur le calcul du nombre de bénéficiaires sont à poursuivre et la méthodologie est à affiner. Il est important de ne pas se limiter au nombre pour mesurer l'impact potentiel d'un projet par rapport à un autre, mais d'inclure davantage d'aspects qualitatifs dans le calcul des bénéficiaires.

Le Réseau Cicle initiera pour ce faire un groupe de travail sur comment mesurer la qualité des projets d'accès à l'énergie début 2025. Il est prévu de faire une étude comparative des méthodes utilisées pour le calcul des bénéficiaires, afin de prolonger ce travail en dialoguant et se confrontant avec d'autres secteurs de développement.

¹ Une solution mise en avant dans le débat est de coopérer avec des partenaires en dehors de l'humanitaire qui ont davantage les moyens et utiliser des proxys pour avoir facilement accès à ces données quantitatives (images satellitaires de l'éclairage d'une région, données des télécom pour estimer le nombre d'utilisateurs etc.)

LES RENCONTRES DES PARTENAIRES

Fondation Énergies pour le Monde
contact@fondem.org
www.fondem.org